

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX DE VALOIS**

RÈGLEMENT 466-2023



RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 271 333 \$ POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE DANS LE SECTEUR PLATEAU RAMSAY, ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 271 333 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois juge qu'il est nécessaire d'investir dans les infrastructures augmentant la qualité de vie des aînés et ainsi procéder à l'aménagement d'une piste cyclable dans le secteur du Plateau Ramsay;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 16 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Daniel Ricard appuyée par le conseiller Patrice Ayotte, il est résolu que le Règlement numéro 466-2023 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à procéder aux travaux d'aménagement de la piste cyclable du secteur Plateau Ramsay, selon les coûts décrits dans le document signé le 12 janvier 2023 par Mme Joanie Ouellet, directrice des finances, et joint au présent règlement sous l'annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 271 333 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 271 333 \$ sur une période de **25 ans**.

ARTICLE 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du coût total pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable du Plateau Ramsay, y compris la juste proportion des frais incidents et taxes applicables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versées pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE TENUE LE 13 FÉVRIER 2023.

FAIT ET SIGNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce trente et unième jour du mois de janvier deux mille vingt-trois.



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

Avis de motion
16-01-2023

Adopté le
31-01-2023

Approbation ministre

Entrée vigueur

ANNEXE A

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 466-2023 (PISTE CYCLABLE PLATEAU RAMSAY)



	Notes	ARTICLE 5
Estimation du coût des travaux	1	177 789 \$
Imprévues	10%	17 779 \$
Sous-total 1		195 568 \$
Honoraires professionnels	2	55 348 \$
Sous-total 2		250 916 \$
Taxes nettes	4.9875%	12 514 \$
Sous-total 3		263 430 \$
Frais de financement	3%	7 903 \$
Total		271 333 \$

Note 1 : L'estimé préliminaire a été ajouté en Annexe B

Note 2 : Détail à l'annexe C / Contrôle des matériaux à venir et estimé à 7 500\$

PRÉPARÉ PAR :


 Joanie Ouellet, directrice des finances

EN DATE DU :

12 janvier 2023

ANNEXE B



Évaluation des coûts classe C (révision 1)

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
 Projet : Piste cyclable plateau Ramsay
 No de dossier : MSFE-2203

PARA|ÈLE 54
 EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
1	Organisation de chantier			17 030,00 \$	
2	Démolition			2 500,00 \$	
3	Excavation et remblayage			26 600,00 \$	
4	Égout pluvial et drainage			6 960,00 \$	
5	Voirie			118 448,75 \$	
6	Réfection et aménagement paysager			6 250,00 \$	
				Sous-total :	177 788,75 \$
			Imprévus : 15%	26 668,31 \$	
				Sous-total :	204 457,06 \$
			T.P.S. 5%	10 222,85 \$	
			T.V.Q. 9,975%	20 394,59 \$	
Total des travaux				236 000,00 \$	
<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune excavation de roc n'a été prise en compte - Aucune excavation de matériel contaminé n'a été prise en compte - Quantités arrondies - Travaux réalisés en dehors de la période hivernale 					
Préparé par :					Date : 2022-11-30
			Marc-Antoine Giguère, ing.		
			No O.I.Q. : 5 085 831		



Évaluation des coûts classe C (révision 1)

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

Projet : Piste cyclable plateau Ramsay

No de dossier : MSFE-2203

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
1	Organisation de chantier				
1,1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	12 500,00 \$	12 500,00 \$
1,2	Inspection télévisée des lieux avant les travaux	1	forfait	750,00 \$	750,00 \$
1,3	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les travaux	1	forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
1,4	Nettoyage des rues - Balai mécanique	6	heures	130,00 \$	780,00 \$
1,5	Protection des réseaux techniques urbain	1	forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$
				Total article 1 :	17 030,00 \$
2	Démolition				
2,1	Démolition des ouvrages existants	1	forfait	2 500,00 \$	2 500,00 \$
				Total article 2 :	2 500,00 \$
3	Excavation et remblayage				
3,1	Abattage d'arbres et essouchement	1	forfait	2 000,00 \$	2 000,00 \$
3,2	Élagage	10	heures	300,00 \$	3 000,00 \$
3,3	Excavation du matériel d'infrastructure et de disposition des surplus, mise en forme et mise en place matériel sur 250mm d'épaisseur	3225	m.ca	6,00 \$	19 350,00 \$
3,4	Remblayage de tranchée - Avec classe A en remplacement de matériaux instables et/ou contaminés	150	t.m.	15,00 \$	2 250,00 \$
				Total article 3 :	26 600,00 \$
4	Egout pluvial et drainage				
4,1	Interception temporaire des eaux	1	forfait	500,00 \$	500,00 \$
4,2	Nettoyage de fossé - Nettoyage de fossé (moins de 300 mm d'épaisseur)	20	m lin.	15,00 \$	300,00 \$
	- Creusage de fossé (plus de 300 mm d'épaisseur)	20	m lin.	18,00 \$	360,00 \$
4,3	Ponceau d'entrée privée - 375 mm Ø	12	m.lin	350,00 \$	4 200,00 \$



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Évaluation des coûts classe C (révision 1)

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

Projet : Piste cyclable plateau Ramsay

No de dossier : MSFE-2203

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
4,4	Empierrement - 100 à 200mm fracturée, 300mm d'épaisseur du géotextile	40	m.ca.	40,00 \$	1 600,00 \$
				Total article 4 :	6 960,00 \$
5	Voirie				
5,1	Géotextile type 3	3225	m.ca.	3,00 \$	9 675,00 \$
5,2	Structure de chaussée - Fondation supérieure, MG20, 200 mm d'épaisseur - Accotement, pavage recyclé, 70 mm d'épaisseur	1570 20	t.m. t.m.	25,00 \$ 35,00 \$	39 250,00 \$ 700,00 \$
5,3	Préparation avant pavage - Piste cyclable	3225	m.ca.	2,00 \$	6 450,00 \$
5,4	Enrobé bitumineux - Piste cyclable, EB-10C PG 58S-28, 118kg/m ² (50mm)	420	t.m.	130,00 \$	54 600,00 \$
5,5	Marquage de chaussée - Ligne d'arrêt (à base d'eau) - Ligne jaune pointillée (à base d'eau) - Ligne blanche pleine (à base d'eau) - Macle, bicyclette et flèche (à base d'eau) - Flèche (à base d'eau) - Passage pour piste cyclable (à base d'eau)	9 1485 2970 9 9 3	unité m.lin. m.lin. unité unité unité	40,00 \$ 1,25 \$ 1,25 \$ 100,00 \$ 50,00 \$ 165,00 \$	360,00 \$ 1 856,25 \$ 3 712,50 \$ 900,00 \$ 450,00 \$ 495,00 \$
				Total article 5 :	118 448,75 \$
6	Réfection et aménagement paysager				
6,1	Réfection de surface - Ensemencement hydraulique sur sol non revêtu de terre végétale (H2)	2500	m.ca.	2,50 \$	6 250,00 \$
				Total article 6 :	6 250,00 \$

ANNEXE C



ANNEXE B : FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIX



ANNEXE V DEMANDE DE PRIX

RÈGLEMENT 366-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

DÉSIGNATION LÉGALE	
Raison sociale	DEC Enviro Inc. 9139-6903 QUÉBEC INC.
Adresse du siège social	149, rue Principale J0R 1R6 Saint-Sauveur
Téléphone	Bureau : 450 227-6177
	Cellulaire : 514 442 8371
Télécopieur	450-227-5377
Adresse pour fins de correspondance	149, rue Principale J0R 1R6 Saint-Sauveur
Personne autorisée et responsable du contrat	Guillaume Dumais
Fonction	Directeur de développement
Courriel	info@decenviro.com
Numéro d'inscription des taxes	TPS: 145426011 RT 0001
	TVQ: 1205662461 TQ 0001
Date	9 juin 2022

**Veillez compléter et retourner cette section
si vous n'êtes pas intéressé**

- Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande de prix;
- La demande de prix est hors de notre champ d'expertise;
- Notre carnet de commandes est complet pour le moment;
- Nous refusons une ou plusieurs exigences de la demande de prix;
- Autre : (veuillez indiquer la raison)

Cahier des charges / Demande de prix n° TP-IN18.31-2022
Réalisation d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols
Piste cyclable Plateau Ramsay

Page | 26



La présente demande de prix est faite à titre informatif seulement et n'est pas intégrée à un processus de soumission. La Municipalité se réserve le droit de ne pas donner suite à cette demande et/ou de modifier ses exigences et quantités au besoin. La Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la participation du signataire à cette demande de prix.

Pour toute information, le signataire peut communiquer avec Élie Marsan-Gravel, Directeur des services techniques.

Veillez transmettre votre prix à l'adresse courriel servicestechniques@st-felix-de-valois.com avant 12h00, le vendredi 10 juin 2022.

QUANTITÉ	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE			
6 unités	Forages et analyses selon les exigences du devis (incluant la mobilisation, les relevés et les forages, la prise d'échantillons, tous les essais de laboratoire et tous les frais directs et indirects) – (3 mètres de profondeur ou jusqu'à refus au roc)	1 992,22 \$	11 953,32\$
1 forfait	Rapport complet selon la description du devis	1 500 \$	1 500 \$
TOTAL ARTICLE 1			13 453,32 \$
2. CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS SELON LA DESCRIPTION DU DEVIS			
6 unités	Échantillonnage et essais sur contaminant HAP	\$ 75,34	\$ 452,02
6 unités	Échantillonnage et essais sur contaminant HP (c10-c50)	\$ 55,20	\$ 331,2
6 unités	Échantillonnage et essais sur contaminant type Métaux (13)	\$ 52,15	\$ 312,90
1 forfait	Rapport complet	\$ 1 779,90	\$ 1 779,90
TOTAL ARTICLE 3			2 544,82 \$
			Sous-total 15 998,14\$
			T.P.S. (5 % sur le montant du sous-total) 799,91 \$
			T.V.Q. (9,975 % sur le montant du sous-total) 1 595,81 \$
			Grand total 18 393,86\$
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES			
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>			
SIGNATURE		DATE	
		9 juin 2022	
Nom en lettres moulées : GUILLAUME DUMAIS			


ANNEXE V
DEMANDE DE PRIX

RÈGLEMENT 366-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE



DÉSIGNATION LÉGALE	
Raison sociale	Parallèle 54 Expert-Conseil inc.
Adresse du siège social	82, rue Principale Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0
Téléphone	Bureau : 450 839-7754
	Cellulaire : 514 208-1159
Télécopieur	n/a
Adresse pour fins de correspondance	82, rue Principale Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0
Personne autorisée et responsable du contrat	Myriam Descheneaux, ing.
Fonction	Directrice - Offres de services et administration
Courriel	info@p54.ca
Numéro d'inscription des taxes	TPS : 7219 9689 ORT 0001
	TVQ : 1224 5617 72 TQ 0001
Date	29 septembre 2022
Veillez compléter et retourner cette section si vous n'êtes pas intéressé	
<input type="checkbox"/> Le délai d'exécution est insuffisant pour réaliser les exigences de la demande de prix;	
<input type="checkbox"/> La demande de prix est hors de notre champ d'expertise;	
<input type="checkbox"/> Notre carnet de commandes est complet pour le moment;	
<input type="checkbox"/> Nous refusons une ou plusieurs exigences de la demande de prix;	
<input type="checkbox"/> Autre : (veuillez indiquer la raison)	
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	

11. 7. 11



Pour toute information, le signataire peut communiquer avec **Élie Marsan-Gravel ing, Directeur des services techniques.**

Veillez transmettre votre prix à l'adresse courriel servicetechniques@st-felix-de-valois.com avant 12 h, le **vendredi 30 septembre 2022.**

GRILLE DE PRIX DÉTAILLÉE				
Phases		Montant en dollars		
1	Cueillette d'information, étude des scénarios, rapport préliminaire	1 750,00 \$		
2	Estimation du coût des travaux	500,00 \$		
3	Préparation des plans et devis à 50 % d'avancement	6 200,00 \$		
4	Préparation des plans et devis de 51 % à 100 % d'avancement et remise à la municipalité	3 000,00 \$		
5	Demandes d'autorisations, si requises	100,00 \$		
6	Préparation des documents et appels d'offres incluant analyses et recommandations	1 200,00 \$		
7	Surveillance et coordination des travaux – CHANTIER <i>(en fonction de la durée estimée des travaux)</i>	Nbre de semaine	Coût/Semaine	Total
		4	875,00 \$	3 500,00 \$
8	Surveillance et coordination des travaux – BUREAU <i>(en fonction de la durée estimée des travaux)</i>	Nbre de semaine	Coût/Semaine	Total
		4	3 250,00 \$	13 000,00 \$
9	Mise en service, plans tels que construits, attestations finales, cahier des exigences environnementales, etc.	2 500,00 \$		
10	Manuels d'opération et d'entretien, si requis	100,00 \$		
SOUS-TOTAL		31 850,00 \$		
TPS (5 % sur le montant du sous-total)		1 592,50 \$		
TVQ (9,975 % sur le montant du sous-total)		3 177,04 \$		
GRAND TOTAL		36 619,54 \$		

11 11 11

ANNEXE D

